

Recrute

1 Gardien ou Brigadier de police Municipale Titulaires (h/f) pour sa brigade de nuit

MISSIONS :

- veiller à l'application des arrêtés relatifs au pouvoir de police du Maire,
- surveillance générale de la voie publique, du domaine public, et des bâtiments communaux,
- prévention et sécurité des personnes et des biens, intervention en flagrant délit,
- surveillance des manifestations et des festivités,
- police de la circulation et du stationnement,
- surveillance des établissements scolaires,
- missions de proximité en direction de la population,
- intervention dans le cadre de la vidéoprotection,
- missions en complémentarité des forces de sécurité de l'Etat (CISPD).

PROFIL :

- titulaire du concours de gardien de police municipale (formation de gardien de PM obligatoire effectuée – 3 ans révolus),
- apte au port d'armes B et D (pré requis),
- très bonne connaissance du droit pénal, du code de la route et des pouvoirs de police spéciale,
- discipline, esprit d'équipe, rigueur et sens des responsabilités,
- sens des relations humaines et du service public, discrétion et devoir de réserve,
- disponibilité (possibilité d'horaires décalés),
- qualités rédactionnelles exigées,
- connaissance de l'outil informatique et de PVE,
- pratique du GTPI et à pratiquer des disciplines sportives,
- titulaire du permis B.

CONDITIONS D'EMPLOI :

- Agent nuit : amplitude horaire sur la base d'une semaine à 37 heures, sur 4 jours
- travail certains jours fériés. Les horaires peuvent être modulables en fonction des évènements + présence nécessaire pour les festivités organisées par la commune.
- Disponibilité en fonction des impératifs de service.

⇒ **REMUNERATION :** Statutaire + Régime indemnitaire (ISFE part fixe à 30 %) + (ISFE part variable 64%) Indemnité de fin d'année (13^{ème} mois) + CNAS

Adresser candidature (lettre de motivation + CV), à :

Monsieur Le Maire de la Ville de SORGUES
Direction des Ressources Humaines
Centre Administratif – CS 50142
84706 SORGUES CEDEX

Avant 4 Juillet 2025